

CONDUITE À TENIR

FACE À UNE EXPOSITION ACCIDENTELLE À UNE SUBSTANCE CHIMIQUE

IMPORTANT À SAVOIR

- La survenue de symptômes à distance de l'exposition (notamment respiratoires par œdème pulmonaire retardé) ou une intoxication systémique (ou générale) est possible. Un avis médical est toujours recommandé.
- Il est possible de demander conseil auprès du centre antipoison et de toxicovigilance (CapTv) le plus proche (numéro de téléphone disponible sur le site internet : <http://www.centres-antipoison.net>). Dans ce cas, s'appuyer sur la fiche de données de sécurité (FDS) de la ou des substances impliquées. La FDS doit être fournie aux services de secours.

Cette fiche aborde les accidents d'exposition suivants :

- Cutanée
- Oculaire
- Inhalation
- Ingestion accidentelle
- Piqûre avec une aiguille contenant un produit chimique

*En cas d'exposition accidentelle à de l'acide fluorhydrique (HF), à du phénol, à des produits réactifs à l'eau ou à des fluides cryogéniques, se reporter à la fiche « **Conduite à tenir particulières face à une exposition accidentelle à certaines substances chimiques** » qui complète le présent protocole.*

CE QU'IL FAUT FAIRE

DANS TOUS LES CAS

- Surveiller ou faire surveiller (idéalement par un secouriste) l'état de conscience de la victime jusqu'à l'arrivée des secours. Si possible, fournir les fiches de données de sécurité aux services de secours.

À NE PAS FAIRE

DANS TOUS LES CAS

- Ne jamais neutraliser un acide par une base. La réaction fortement exothermique aggraverait les lésions locales.

EN CAS D'EXPOSITION CUTANÉE

Retirer immédiatement et prudemment les bagues, montre, bracelets et vêtements imbibés tout en évitant d'exposer les surfaces du corps non contaminées (couper les vêtements si besoin) et sans décoller les vêtements adhérents à la peau.

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante tempérée à 10-15 cm des lésions (sous le robinet ou sous la douche) pendant 10 à 15 minutes sans frotter.

Attention : Pendant le lavage, la personne qui assiste la victime doit se protéger (gants...) afin d'éviter tout contact avec la ou les substances chimiques contaminantes.

Remarque : Utiliser, si besoin, un dispositif occultant pour préserver l'intimité de la victime.

- Après un lavage soigneux et prolongé, la brûlure chimique peut être recouverte d'un pansement.
- Si besoin, recouvrir la victime d'une couverture de survie pour éviter l'hypothermie.

PRUDENCE : Les lésions provoquées par des agents alcalins sont généralement sévères du fait d'une pénétration plus rapide et plus profonde à l'intérieur des tissus. Initialement, ces dernières peuvent donner une fausse impression de faible atteinte cutanée.

Les brûlures chimiques les plus graves ne sont pas nécessairement les plus douloureuses. C'est pourquoi toute brûlure chimique nécessite un avis médical et ce, quel que soit le produit chimique en cause. La lésion peut évoluer et nécessiter une réévaluation à 48-72 heures.

Avis médical
nécessaire

EN CAS DE PROJECTION OCULAIRE

- Rincer immédiatement l'œil à l'eau courante (robinet ou lave œil) ou au sérum physiologique pendant 10 à 15 minutes, paupières ouvertes, depuis l'intérieur vers l'extérieur, en étant vigilant à ne pas contaminer l'autre œil. Solliciter l'aide d'une tierce personne pour un rinçage plus efficace.

Remarque : les lentilles cornéennes sont en général emportées par le liquide de rinçage, si ce n'est pas le cas, ne pas tenter de les retirer.

PRUDENCE : Les lésions provoquées par des agents alcalins sont généralement sévères du fait d'une pénétration plus rapide et plus profonde à l'intérieur des tissus. Initialement, ces dernières peuvent donner une fausse impression de faible atteinte oculaire.

Consulter obligatoirement un ophtalmologiste pour évaluer l'étendue des lésions occasionnées et l'opportunité d'un traitement.

Avis médical
nécessaire

EN CAS D'INHALATION

- Soustraire la victime de la zone contaminée en se protégeant au besoin avec un appareil de protection respiratoire adapté à l'atmosphère contaminée, faire respirer de l'air frais puis débiter la décontamination et/ou les gestes de réanimation s'il y a lieu.

Remarque : intervenir en urgence dans une atmosphère contaminée avec un appareil de protection respiratoire adapté.

Un avis médical est indispensable, en particulier pour les vapeurs d'acide, en raison du risque de lésions secondaires à distance de l'incident (œdème pulmonaire...).

Avis médical
nécessaire

EN CAS D'INGESTION ACCIDENTELLE

Si la victime est consciente, lui faire rincer sa bouche.

- Installer la victime en position assise ou demi-assise.
- Ne pas faire boire ni (se) faire vomir car cela pourrait aggraver les lésions. Ne pas essayer d'administrer un pansement gastrique ou du charbon activé qui pourrait gêner la réalisation d'examen(s) complémentaire(s) éventuel(s) et provoquer par la même occasion des vomissements.

L'ingestion d'un produit chimique, en particulier s'il s'agit d'un produit corrosif, constitue une urgence pour laquelle un avis médical est indispensable.

Avis médical
nécessaire

EN CAS DE PIQÛRE AVEC UNE AIGUILLE CONTENANT OU AYANT CONTENU UN PRODUIT CHIMIQUE

- Lavage immédiat à l'eau courante en appuyant pour faire saigner.
- Désinfecter à la chlorhexidine.

L'apparition d'une couleur rose-violacée au niveau du point de piqûre et de la zone adjacente peut témoigner

d'un probable début de nécrose et un avis chirurgical spécialisé (SOS mains) est requis rapidement. Il en est de même pour la survenue d'une douleur aiguë et d'une difficulté à la mobilité.

Attention : Toute injection sous pression nécessite une consultation chirurgicale urgente (SOS mains...).

RAPPEL

Un accident du travail (AT) doit être déclaré le plus tôt possible (de préférence dans les 24 heures) au service des ressources humaines sur la base d'un certificat médical et d'un formulaire de déclaration d'accident de service :



https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/Pages/D%C3%A9claration-d%E2%80%99accident-du-travail-et-de-maladie-professionnelle.aspx «**Déclaration d'accident du travail et de maladie professionnelle**»